

MODIFICATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE CONTRACTE AVEC LA SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CIS - CATERING INTERNATIONAL & SERVICES à la Société de Bourse Gilbert Dupont, il a été procédé à un apport complémentaire de 100 000 € en date du 22 novembre 2007.

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2007, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions CATERING INTERNATIONAL & SERVICES : 1 390
- Solde en espèce du compte de liquidité : 196 317,24 €